

---

# établissement de détention pour mineurs

concours de projets d'architecture à deux degrés – projet lauréat – Palézieux





1



1

2

## 1/ Site de Palézieux

© 2b ARCHITECTES

PHOTO EXTRAITE DE L'ÉTUDE DE 2b ARCHITECTES:

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL

## 2/ Plan de situation

© GUY CORBAZ & PASCAL OULEVAY ARCHITECTES

# Préambule

---

L'entrée en vigueur de la loi fédérale régissant la condition pénale des mineurs, qui prévoit une peine privative de liberté qualifiée dans certains cas, l'absence d'établissements adaptés aux mineurs dans plusieurs cantons ainsi que les exigences des conventions internationales fondent la nécessité d'un établissement de privation de liberté avant et après jugement pour les mineurs délinquants. Un concordat latin attribue au Canton de Vaud, en fonction de sa position centrale en Suisse romande, la responsabilité de créer et d'exploiter un établissement intercantonal d'une cinquantaine de places.

Après avoir procédé à l'analyse détaillée de différents sites, le choix s'est porté sur celui de Palézieux-Gare. C'est en effet le site qui répond le mieux aux enjeux et objectifs généraux fixés et en particulier à celui d'un développement durable, économie, environnement, société. Les habitants de Palézieux, par référendum populaire, ont accepté en 2008, à une large majorité, la réalisation d'un « établissement de détention pour mineurs » sur le territoire communal.

L'établissement aura la mission de maintenir des mineurs dans un cadre fermé et sécurisé en leur assurant une prise en charge à caractère éducatif, adaptée à la personnalité de chacun et apportant au mineur un encadrement propre à le préparer à son intégration sociale après sa libération. La durée des séjours dans le centre sera très variable, pouvant aller de quelques jours en détention avant jugement à de nombreux mois en exécution de peine.

Construire un « établissement de détention », c'est premièrement construire une enceinte. Ce « mur » infranchissable est la limite entre le monde clos de « l'établissement » et son environnement paysager et urbain. Imaginer l'enceinte, c'est définir l'équilibre entre le dedans et le dehors, c'est définir une « transparence » qui permet à celui de l'intérieur une vision sur le lointain, et pour la population, de ne pouvoir s'immiscer à l'intérieur. Une sécurité forte à l'extérieur permet de mettre l'accent sur une prise en charge éducative à l'intérieur, où les rapports humains sont privilégiés par rapport aux éléments de sécurité.

– L'architecture de l'enceinte – ses dimensions, ses formes, ses matérialités – sera l'équilibre essentiel à une présence réussie au territoire et à une intégration sensible au paysage.

– L'architecture de « l'établissement de détention » – ses formes, ses perspectives, ses cheminements, ses apports de lumières – sera la première mesure réussie à l'encadrement éducatif des jeunes détenus pour leur préparer un avenir meilleur.

Les organisateurs du concours attendent des concurrents qu'ils soumettent des projets novateurs. Des projets à l'avant-garde, respectueux du paysage et du développement durable, pour une réponse contemporaine aux besoins de notre société.

## Cahier des charges

---

### Introduction

Le nouveau Droit pénal des mineurs (DPMIn) entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007, prévoit à son article 27, chiffre 2, que « la privation de liberté est exécutée dans un établissement pour mineurs qui doit assurer à chaque mineur une prise en charge éducative adaptée à sa personnalité et, notamment, un encadrement propre à préparer son intégration sociale après sa libération. »

Le chiffre 3 de cette disposition précise que « l'établissement doit être à même de favoriser le développement de la personnalité du mineur. Ce dernier doit avoir la possibilité d'y entreprendre, d'y poursuivre ou d'y terminer une formation ou d'y exercer une activité lucrative si la possibilité de fréquenter une école, de suivre un apprentissage ou exercer une activité en dehors de l'établissement ne peut être envisagée. »

Se fondant sur ces dispositions, ainsi que sur les principes retenus pour l'unification de la procédure pénale à venir (Loi fédérale sur la procédure applicable aux mineurs, LFPPM), sur les articles 37 et 40 de la Convention des Nations Unies relatives aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989 et les Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté, les cantons de Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève, et Jura ont convenu d'un Concordat. Ce Concordat charge le Canton de Vaud, en fonction de sa position centrale en Suisse Romande, de construire et d'exploiter un établissement mixte affecté aux régimes suivants :

- Détention avant jugement
- Exécution des peines de privation de liberté jusqu'à une durée de 4 ans ; le Concordat accepte que l'établissement affecté à cette exécution puisse être le même que celui prévu pour la détention avant jugement, pour autant que les différentes catégories de détenus soient placés dans des sections distinctes
- Exécution de décisions disciplinaires.

### Objet du concours et objectifs de l'organisateur

Au vu de ce qui précède, L'Etat de Vaud a entrepris les démarches pour l'étude et la réalisation d'un établissement de détention pour les mineurs hommes et femmes (garçon et filles), qui est l'objet du présent concours.

La parcelle choisie pour la réalisation du projet n'est actuellement pas bâtie. L'objectif est d'y implanter un édifice nouveau répondant idéalement aux exigences demandées par le maître de l'ouvrage, à savoir :

- Bénéficier d'une surface suffisante pour y accueillir le programme et y implanter le futur centre en deux étapes ;
- Etre situé dans un environnement permettant de réaliser des aménagements extérieurs et des enceintes qui s'intègrent au paysage ;
- Permettre la convergence de moyens d'accès (qualité des accès routiers et des transports publics, centralité, facilité des transferts ;
- D'un point de vue urbanistique et architectural, privilégier l'esthétique et l'intégration de la construction pour en faciliter l'acceptation par la population, régulariser et valoriser son lien d'implantation sans porter atteinte au développement futur du quartier ;
- Développer un concept paysager sur l'ensemble de la parcelle assurant l'insertion à l'échelle du site et la protection visuelle des résidents ;
- Répondre aux éléments d'économie du projet, définis au point 2.7.2 du présent programme.
- Présenter un projet exemplaire respectant les principes du développement durable dans la construction, mariant clarté conceptuelle et économie de moyens pour tendre vers l'autonomie énergétique tout en alliant santé et bien-être.
- Sur la thématique générale, le maître de l'ouvrage attend un apport significatif de l'artiste par exemple sur le traitement de l'enceinte mais également sur l'ensemble des composantes du projet.

## Le jury

(de gauche à droite)

**Stéphanie Bender, Thierry-Vania Menétrey, Roland Vassaux, Emmanuel Ventura, Yves Golay, Xavier Fischer, Ariane Widmer, Pierre Milliet, Sébastien Aeby, Philippe Lavanchy, Mireille Reymond, Jean-Jacques Borgeaud, Jacqueline Schwarz, Céline Dovat-Bise**

(absente de la photo : Catherine Martin)

© CÉLIEN DEVAUX



## Caractéristiques du lieu

Le site se trouve légèrement en contrebas de la gare CFF de Palézieux-Gare. Il borde le côté est de la route communale menant de Palézieux-Village à Granges, au lieu dit « Aux Léchaies ». Il est limité au nord par l'ancienne usine Siemens donnant sur la route cantonale Oron-Châtel-St-Denis, au sud par le chemin menant au « Praz au Bourg ». Ce terrain, constitué d'une parcelle d'une surface totale de 20 000 m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle n° 371 du cadastre de la commune de Palézieux, est placé dans une zone d'affectation pour l'industrie et l'artisanat. Il nécessite dès lors un changement d'affectation.

## Contexte de planification

La commune de Palézieux, en partenariat avec le Groupe opérationnel des pôles du canton de Vaud, a lancé un processus de planification pour valoriser le potentiel de la gare de Palézieux-Gare, particulièrement bien desservie par les transports publics. À l'issue de mandats d'étude parallèles, l'équipe pilotée par 2b architectes a été retenue en 2007 pour poursuivre la planification communale. Elle amorce actuellement la phase concrète des études en vue d'une révision des plans d'affectation et de la préparation d'une mise en œuvre opérationnelle des projets.

Le concept général d'aménagement est résumé comme suit par le bureau 2b :

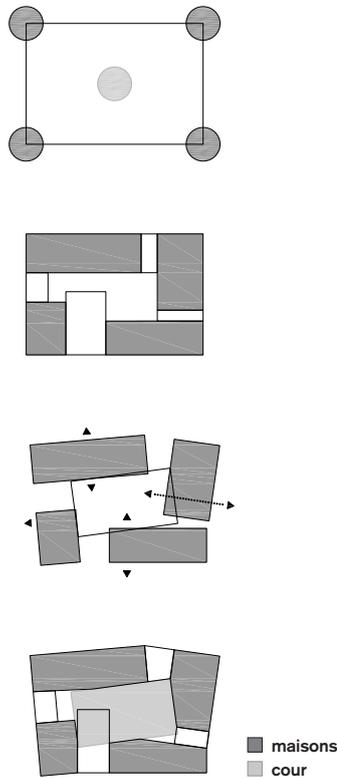
« Le paysage est la valeur principale du site de Palézieux.

En concentrant le nouveau développement sur le plateau de Palézieux-Gare et en densifiant le périmètre actuel de Palézieux-village, le paysage existant entre ces deux pôles peut alors être mis en valeur. Ce paysage, marqué par des champs agricoles, cordons boisés, des haies et alignement d'arbres, est ponctué par des îles programmatiques reprenant le principe des fermes agricoles groupant plusieurs bâtiment et fonctions.

Différentes activités et parcours de mobilités douces, prennent place et valorisent ce paysage pixelisé et la présence de la Broye entre les deux pôles de Palézieux. »

Il est prévu d'établir une ouverture de la gare sur son versant ouest. Un prolongement du passage sous voie actuel, voire un deuxième passage inférieur, permettent d'envisager un regroupement d'emplois en aval des voies et d'y transférer le P+R afin de libérer la place de la Gare pour d'autres fonctions. Il offrira également une bonne accessibilité en transports publics à l'établissement de détention.

Un des accès routiers prévus pour cette zone d'activité et de stationnement passe en bordure de la parcelle réservée pour le programme du concours. Lorsqu'elle sera réalisée, l'aire de stationnement du P+R devrait logiquement permettre d'y transférer les places de parc nécessaires à l'établissement de détention, pour l'instant prévues dans le programme de concours sur la parcelle 371 de l'Etat de Vaud.



## Lauréat « INSERTION-RÉINSERTION »

### Développement de la présentation du projet

Le thème de la détention est lié à des notions de privation, d'enfermement et de contrôle. Prévoir un établissement de détention pour mineurs implique de dépasser ces représentations et d'apporter des réponses aux besoins liés à l'encadrement, aux repères et à l'accompagnement individualisé. Les adolescents amenés à fréquenter l'établissement, quelle que soit la gravité ou la réalité de leurs parcours de vie, sont appelés à pouvoir rejoindre le plus rapidement possible la vie civile. Dans cette optique, il fallait chercher à développer un projet leur offrant un environnement sécurisé, leur permettant de réapprendre ou de développer leur personnalité, tant dans un rapport individuel que communautaire.

L'établissement étant situé en dehors des deux pôles d'urbanisation, le village et la gare, il est apparu important de ne pas produire de grands gestes architecturaux ou urbanistiques, mais plutôt de rechercher des résonances avec les langages alentours. La proximité d'îlots programmatiques groupant plusieurs bâtiments, la prise en considération du « vide agricole » et la présence de la végétation ont été les principales références pour concevoir un projet dont l'intégration se veut évidente et respectueuse. Cette volonté tend également à réduire l'impact symbolique de l'établissement, tant de l'extérieur que de l'intérieur. Par son esthétique et sa volumétrie, ce projet peut à la fois favoriser son acception par la population locale et offrir une échelle « humaine » à la population de l'établissement devant y résider ou y travailler.

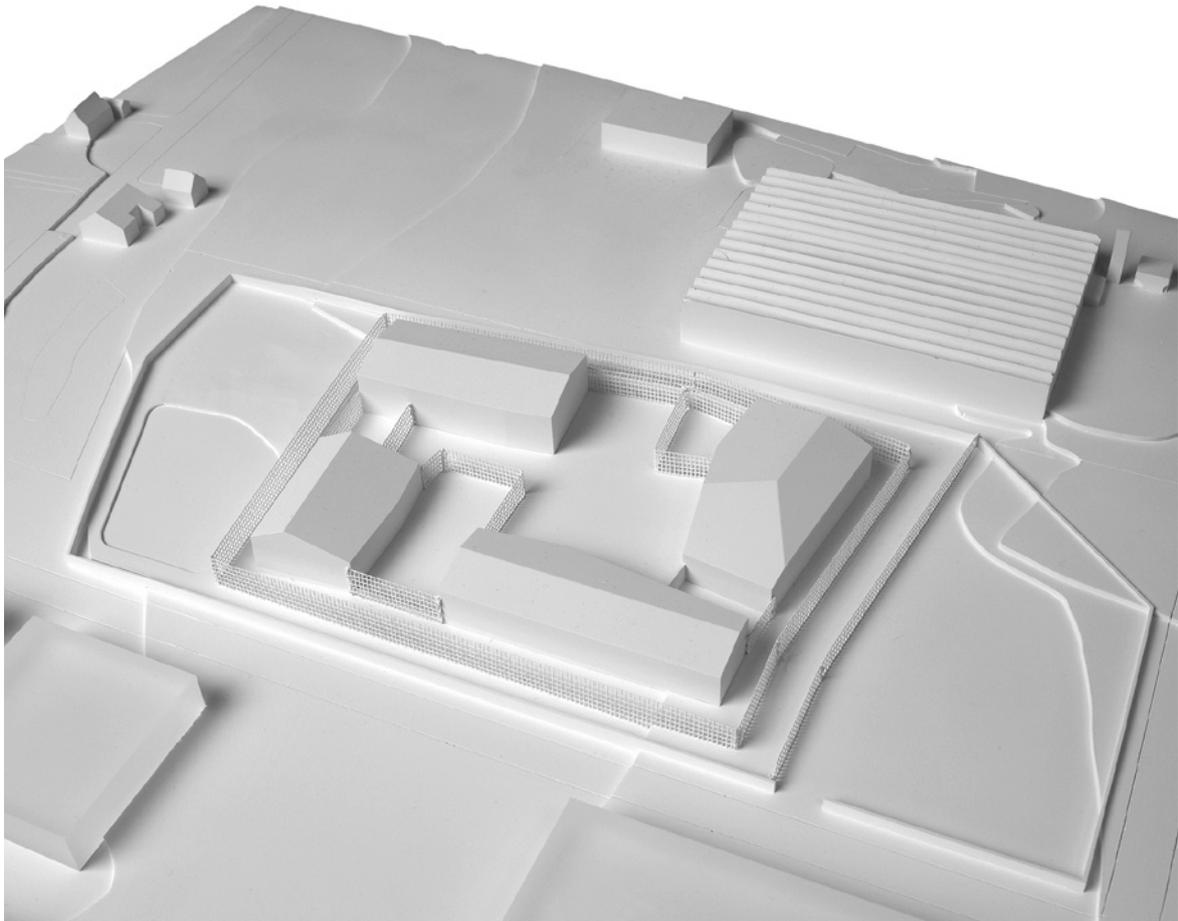
L'approche de la conception d'un établissement de détention a été d'élaborer un schéma présentant un espace cadré par une enceinte et des pôles programmatiques. Cette définition d'un lieu de détention, avec en son centre une cour, permet de répondre à la sécurité et au contrôle nécessaire. L'espace central devient le trait d'union entre les différentes « maisons » répondant aux besoins de

l'établissement, à savoir des fonctions liées à l'hébergement des détenus, des fonctions liées à la pratique du sport, des fonctions liées aux services et à la formation et des fonctions liées à l'administratif et à la logistique ; on se rend à pied d'un bâtiment à l'autre et l'on marque des transitions entre ces différentes activités.

La mise en place des éléments du programme a permis de déterminer et de constituer la périphérie nécessaire à la réalisation du complexe. Les différents espaces extérieurs demandés font partie intégrante de cet ensemble ; ils s'insèrent à l'intérieur du dispositif pour détacher les quatre pôles programmatiques.

Afin de souligner les orientations des bâtiments et de reconnaître les caractéristiques limitrophes du projet, un travail de rotation des différents pôles a été effectué. Le bâtiment lié à l'accueil et à l'administration pivote en direction du parking, afin d'offrir une façade aux visiteurs et de marquer les entrées. Son orientation est-ouest permet également une identification de l'axe servant à délimiter le dedans du dehors. Le bâtiment accueillant les unités de vie se tourne pour se dégager de l'usine située au nord de la parcelle. Tout comme le bâtiment destiné à la formation, l'orientation des unités est proposée selon un axe nord-sud. Le bâtiment abritant la salle de sport s'oriente sur l'ouest, afin de profiter du dégagement et de la valeur paysagère qu'offre le petit cordon boisé situé à l'ouest de la parcelle.

La cour étant un élément fondamental du projet, il fallait la définir comme un espace majoritaire dans la composition de l'établissement. Espace unitaire et de référence, il se permet de tailler les constructions, de les influencer et de leur donner forme.

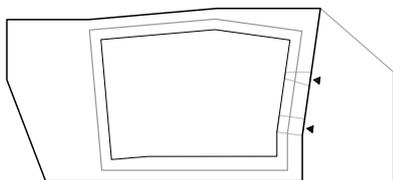


première étape

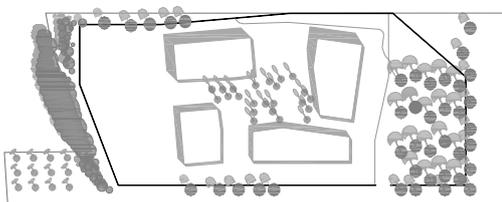


deuxième étape

© ARIEL HUBER



- enceinte extérieure
- enceinte intérieure
- enceinte du centre



- verger d'arbres fruitiers hautes tiges, pommiers, cognassiers, variétés régionales.
- alignement d'espèces fruitières sauvages, poiriers, merisiers, noyers.
- arbres indigènes à croissance libre pour l'ombrage du parking de type tilleul, orme ou érable.
- sorbiers (marqueurs saisonniers) à fleurs, à fruits et à couleurs automnales formés en tige ou cépé.
- cordons boisés et taillis, arbres et arbustes feuillus indigènes variés.

**INSERTION-RÉINSERTION**

**ARCHITECTES**  
GUY CORBAZ & PASCAL OULEVAY,  
ARCHITECTES SàRL, LAUSANNE

**COLLABORATEURS**  
GUY CORBAZ, PASCAL OULEVAY,  
MAGDALENA GONZALEZ W.

**ADRESSE**  
RUE CITÉ-DERRIÈRE 20  
1005 LAUSANNE

0 | 5 | 10 | 20 m

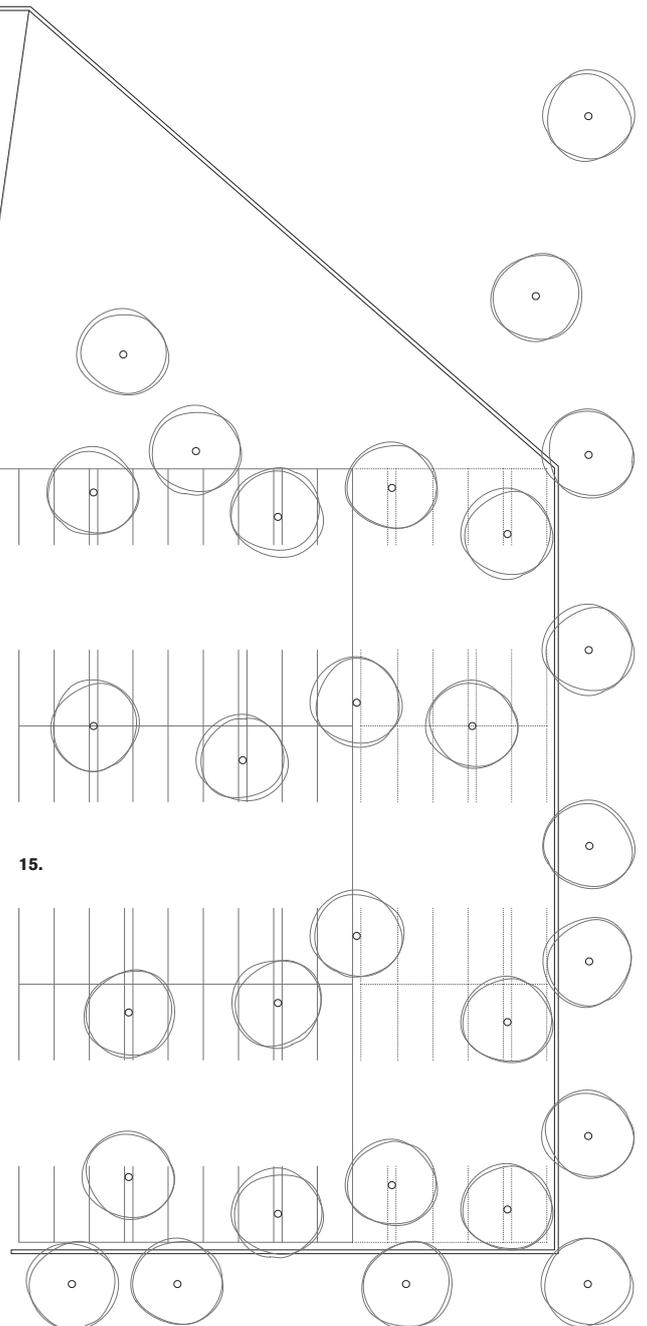
5

10

20 m



- 1/ entrée, sécurité, garde de nuit
- 2/ admissions
- 3/ visites et auditions
- 4/ quartier disciplinaire
- 4.4/ promenade extérieure
- 5/ secteur médical
- 6/ administration, éducateurs
- 7/ intendance
- 8/ unité de vie
- 8.10/ espace extérieur
- 9/ loisirs communs
- 9.6/ espace extérieur
- 10/ sport
- 10.10/ sport, aire extérieure
- 11/ formation
- 12/ cuisine
- 13/ buanderie
- 14/ livraisons
- 15/ places de parc



**ARCHITECTE PAYSAGISTE**

LA TOUCHE VERTE, GENÈVE  
COLLABORATEUR  
MARC JUNOD

**INGÉNIEUR CIVIL**

SANCHA SA, YVERDON-LES-BAINS  
COLLABORATEURS  
JESUS SANCHA, DAVID MARTIN

**INGÉNIEUR EN INSTALLATIONS (CVS)**

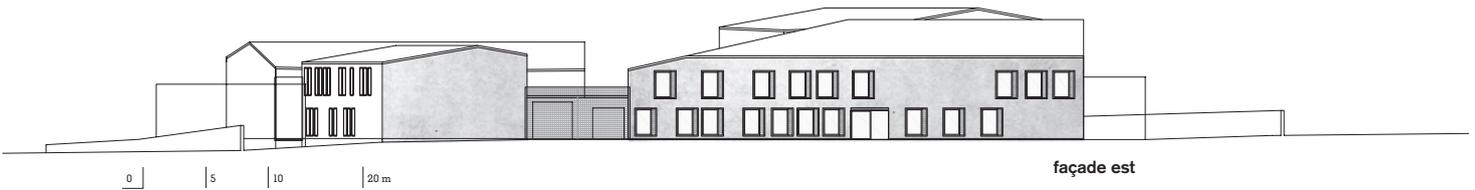
RG RIEDWEG & GENDRE SA, CAROUGE GE  
COLLABORATEURS  
DANIEL SERMONADAZ, GÉRALD GENDRE,  
PHILIPPE GRATTIER, JEAN-PIERRE RIGHETTI

**INGÉNIEUR EN INSTALLATIONS (E)**

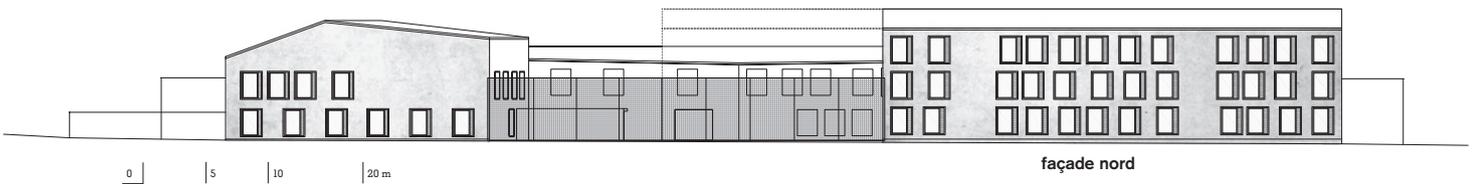
BETELEC SA, VILLARS-STE-CROIX  
COLLABORATEUR  
CHARLES ALBERT REY



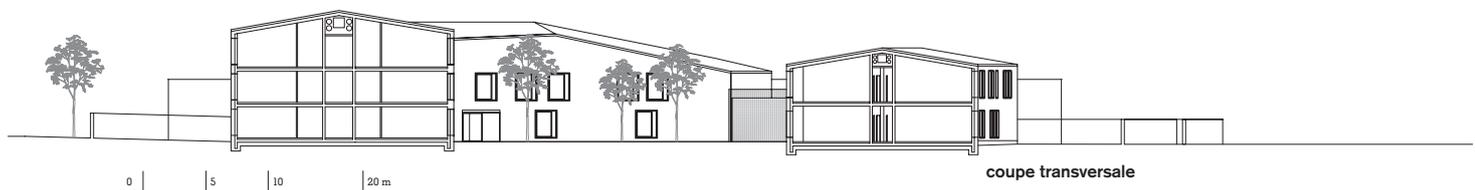
premier étage



façade est



façade nord



coupe transversale

**INGÉNIEUR EN PHYSIQUE DU BÂTIMENT**

PRONA SA, YVERDON-LES-BAINS  
COLLABORATEURS  
ANDREAS HUFSCHMIDT, MATTHIAS SCHMID,  
MARTIN JUNIER

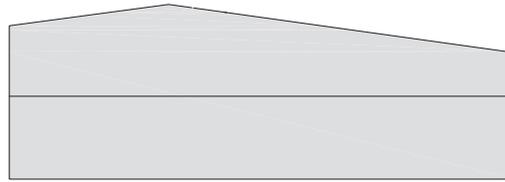
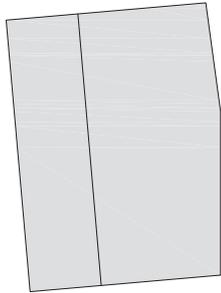
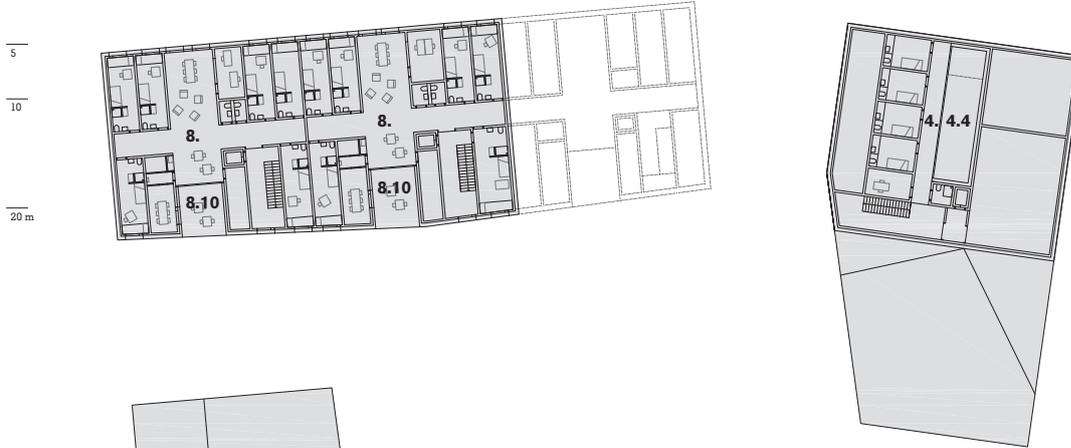
**ARTISTE**

LORNA BORNAND, LAUSANNE

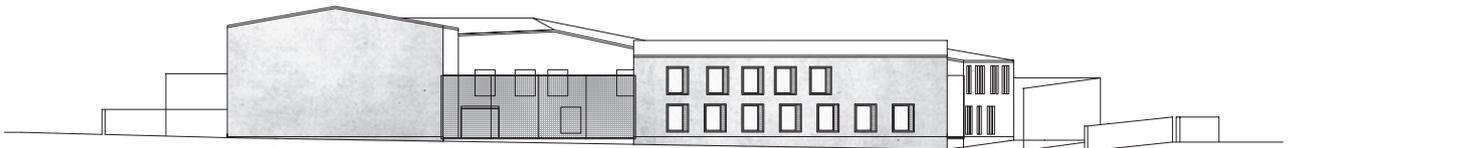
**CONSULTANT SPÉCIALISTE EN SÉCURITÉ**

PROTECTAS SA, GRAND-SACONNEX  
COLLABORATEURS  
ALAIN DUCROT, PHILIPPE VEUILLET

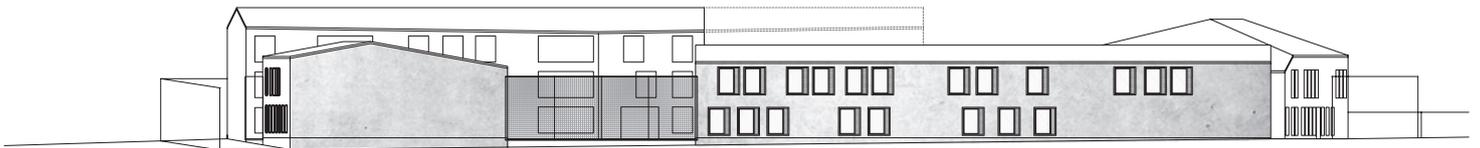
0 | 5 | 10 | 20 m



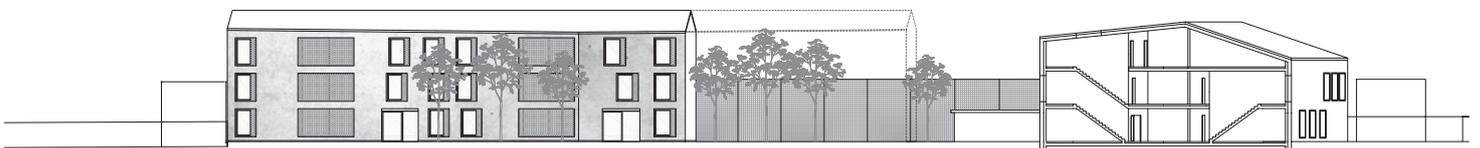
deuxième étage



façade ouest

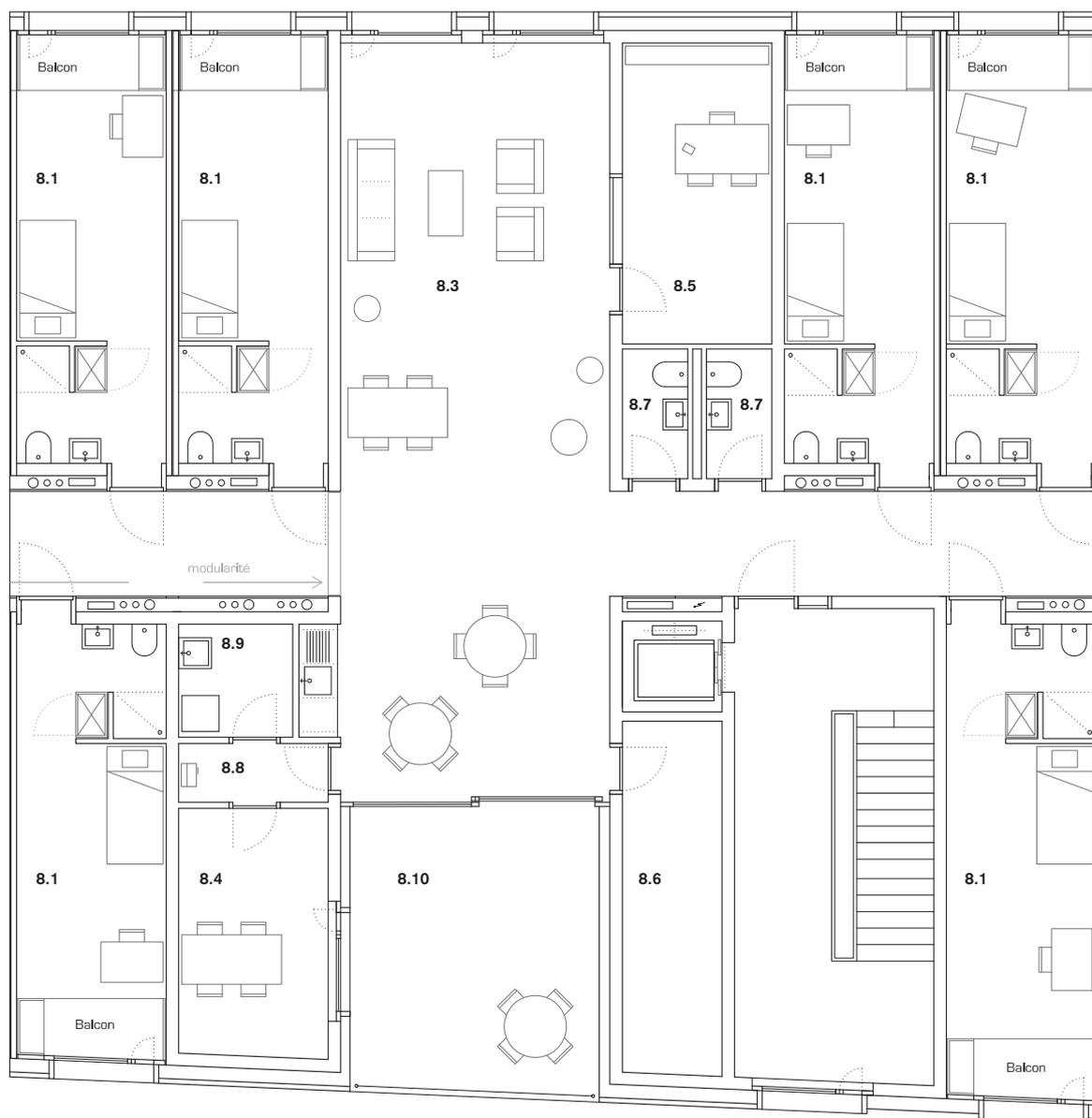


façade sud



coupe longitudinale

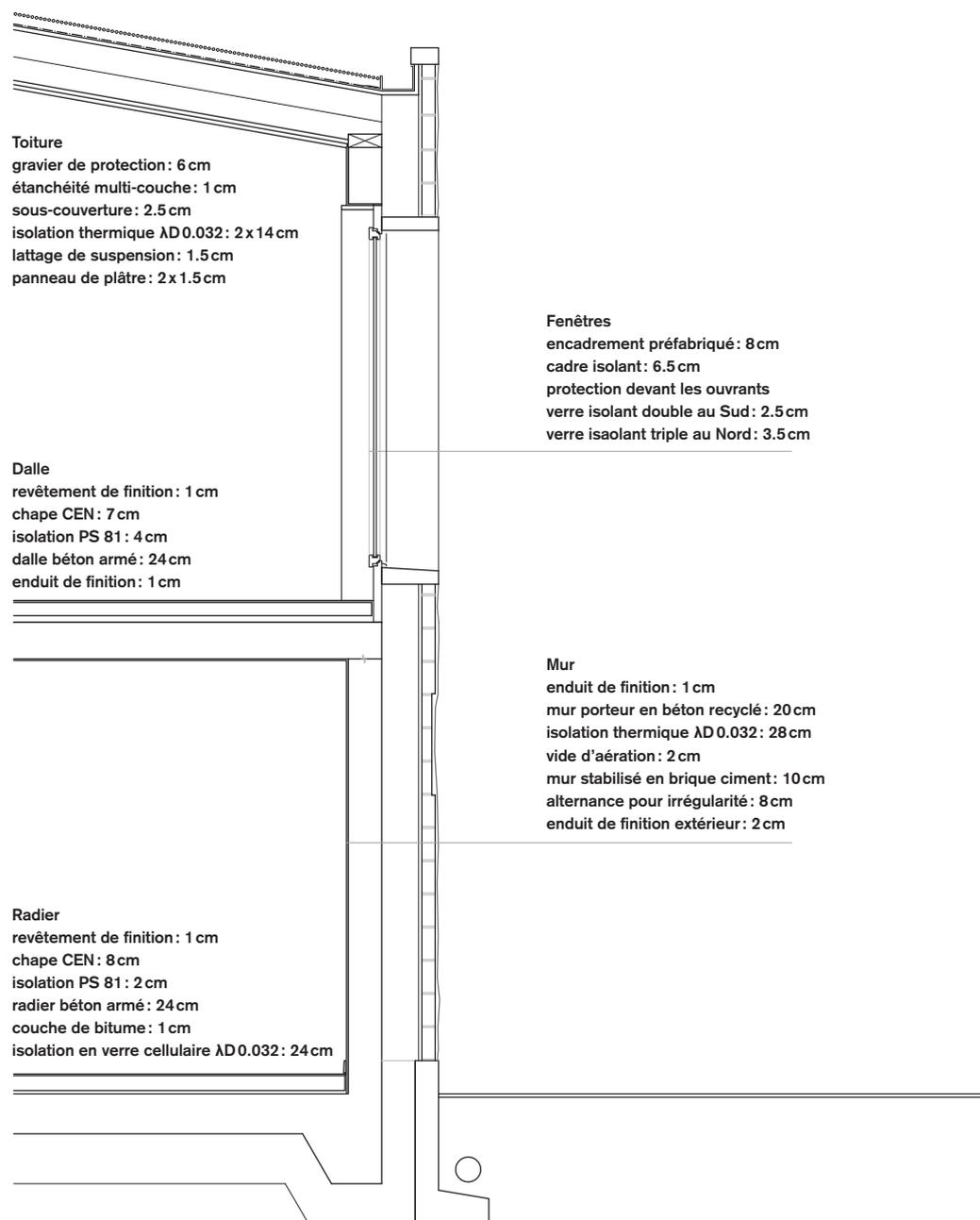
- 8.1/ chambre 16.5 m<sup>2</sup>
- 8.3/ séjour 40 m<sup>2</sup>
- 8.4/ entretien 10 m<sup>2</sup>
- 8.5/ bureau 12 m<sup>2</sup>
- 8.6/ rangement 9 m<sup>2</sup>
- 8.7/ wc
- 8.8/ TT
- 8.9/ nettoyage
- 8.10/ espace extérieur 20 m<sup>2</sup>



### L'unité de vie

Lieu de vie et de socialisation des détenus, l'espace de l'unité de vie se veut à échelle humaine. En proposant une unité par niveau, elle se présente comme un appartement, offrant des zones intimes regroupant les chambres et des zones communes avec séjour, salle à manger et terrasse protégée (espace extérieur). Chaque unité forme un compartiment de sécurité, les entrées seront séparées et les paliers « privatifs ».

L'unité de vie est conçue à partir du principe de 2 x 3 chambres-cel- lules regroupées autour du lieu de vie en commun. La flexibilité nécessaire à l'organisation et à la gestion des programmes sociaux ou éducatifs est possible grâce une modularité entre deux unités de vie situées sur un même étage. Un système de double cloison phonique permet de varier la capacité d'accueil des unités de plus ou moins trois chambres.



### La structure et la matérialisation

La conception structurelle de tous les bâtiments est de facture constante, par volonté de rechercher des solutions économiques et rationnelles, aussi bien pour la construction que pour l'exploitation de l'établissement. La mise en valeur d'un système structurel simple permet également de réduire les contraintes techniques émanant de l'intégration du concept des installations, et préconise l'emploi de techniques de construction usuelles et approuvées.

Le langage des façades se veut également classique. En optant pour un double mur maçonné recouvert d'un enduit de finition, on offrira au centre une image calme et empreinte d'intemporalité. Ce choix d'utiliser une technique fiable et durable, garantira la longévité et la résistance des détails de réalisation.

## Considérations du jury

DEUXIÈME DEGRÉ

---

Le projet propose quatre bâtiments aux activités spécifiques organisés autour d'une cour. Les espaces de promenades extérieures et les aires sportives situés entre ces volumes bâtis soutiennent la définition d'un intérieur (la cour) et d'un extérieur (le paysage).

Le projet affirme une image architecturale « agricole », en s'inspirant de la forme d'un « hameau rural ». Certes son organisation y fait référence, mais la dimension des « fermes » et le futur environnement construit ne seront qu'une sorte de résistance au développement futur des alentours de Palézieux. Relevé déjà lors des recommandations du 1<sup>er</sup> degré, le jury reste toujours peu convaincu de ce formalisme architectural. Plus de simplicité serait nécessaire pour une meilleure insertion et image architecturale du projet.

La cour, organisée de manière intéressante autour d'une forme géométrique simple, offre une centralité, un centre de gravité à l'organisation de l'établissement de détention, mais surtout une référence de lieu, une « agora », une image architecturale très réussie pour l'encadrement des jeunes détenus. Le jury est convaincu tant du point de vue architectural que pédagogique.

Le projet, très compact, occupe une surface réduite du terrain à disposition. Il offre, de tous les projets, les meilleurs ratios de surface (surface plancher / surface utile).

L'organisation du fonctionnement des activités de ce projet est très bonne tant du point de vue architectural que sécuritaire. Et ceci tant dans les bâtiments qu'entre les bâtiments. Du sas d'entrée en direction des espaces communs à l'accès aux unités de vie, les cheminements se font à la vue de tous dans ce lieu de référence qu'est la « cour ».

Par cette organisation, les circulations entre les bâtiments se font à l'extérieur. Malgré les inconvénients en cas d'intempérie, les experts chargés de l'analyse du fonctionnement pensent que cette solution est réaliste. Le fait de transiter à l'air libre fait partie inhérente du concept du projet.

Les unités de vie, situées dans le bâtiment nord-ouest, sont conformes aux recommandations du cahier des charges, dans leur répartition et au niveau de leur organisation intérieure, ce qui permet de garantir spécifiquement les besoins en placement des différents régimes de détention.

La deuxième étape trouve sa position, de manière convaincante, en extension du bâtiment des unités de vie.

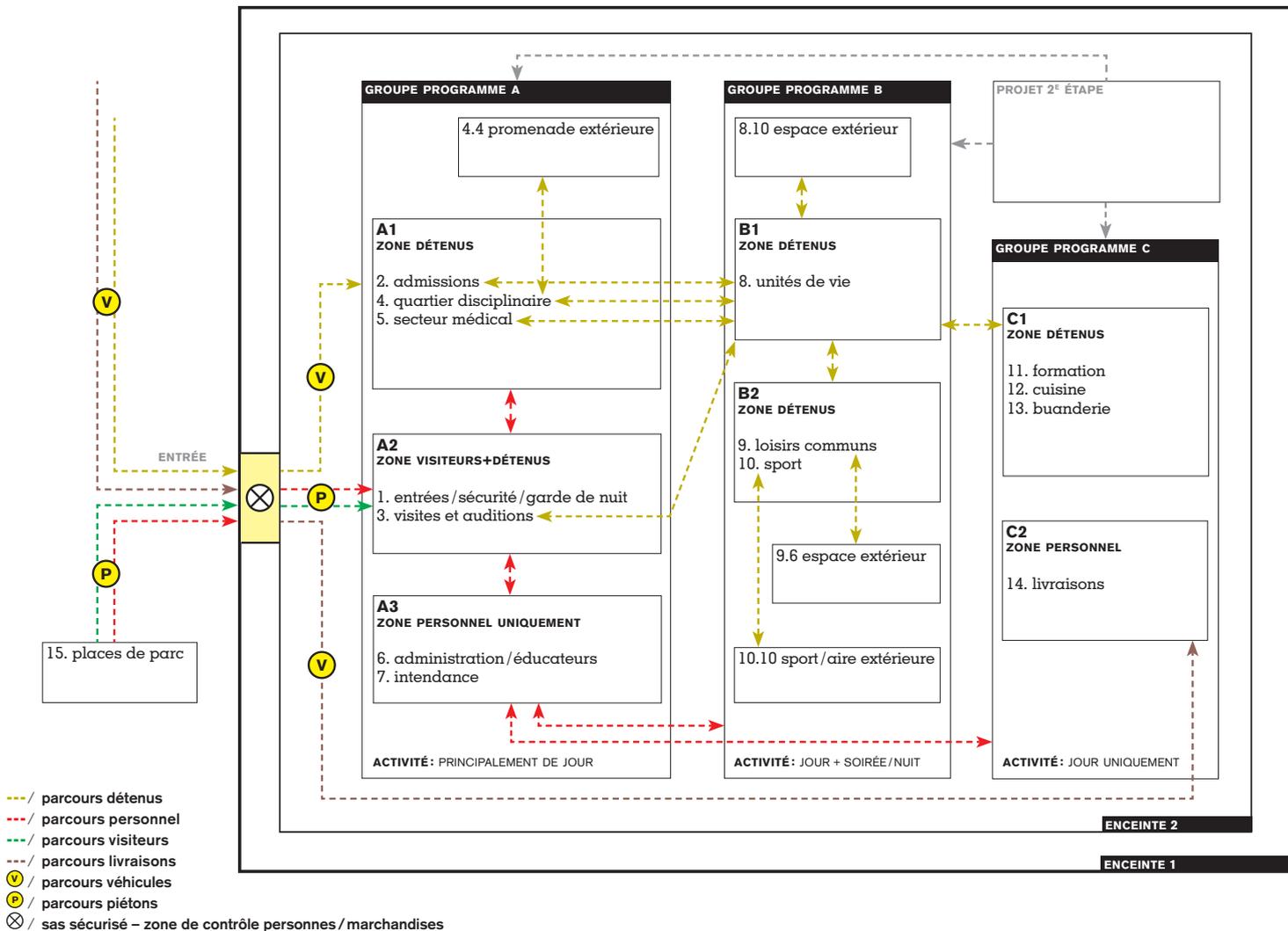
L'expression architecturale de l'enceinte par un premier mur puis une enceinte grillagée est intéressante. La troisième enceinte grillagée, celle entourant les terrains des activités extérieures est jugée « de trop » ou alors, afin de confirmer le caractère introverti de la cour, pourrait être construite par un mur.

Par une proposition de construction simple et rationnelle, le projet est convaincant, autant pour le choix des matériaux et leur mise en œuvre, que pour le concept énergétique (performances thermiques de l'enveloppe et installations techniques). De toutes les propositions, ce projet est le plus économique des points de vue construction, entretien et consommation énergétique.

Le jury salue la grande qualité architecturale de ce projet avec un fort potentiel d'amélioration pour les critiques mineures émises par le jury. En suivant les recommandations faites, le projet pourra apporter par son architecture un encadrement éducatif aux jeunes détenus et leur préparer un avenir meilleur.

### Recommandations pour la suite des études

- le déplacement de l'entier du projet vers l'est offrira une occupation du terrain plus rationnelle.
- en déplaçant les unités de vie dans le bâtiment sud-ouest, les chambres-cellules auront une orientation est-ouest avec un dégagement certainement plus approprié.
- le grillage des terrains de sports et promenades devra être soit abaissé, soit remplacé par un mur pour éviter la confusion avec l'enceinte grillagée.
- sur la base des plans fournis, le quartier disciplinaire ne peut fonctionner en l'état. Les chambres sont sans lumière naturelle et la promenade extérieure n'a pas une protection sécuritaire suffisante au niveau de la toiture.
- le développement du projet devra améliorer la qualité spatiale des circulations à l'intérieur des bâtiments en adéquation avec leur forme architecturale.
- le traitement des murs ainsi que de la toiture devront faire l'objet de nouvelles propositions, tout en gardant leur aspect minéral.



## Procédure

UN CONCOURS DE PROJET À DEUX DEGRÉS, EN PROCÉDURE OUVERTE

En application de la Loi vaudoise sur les marchés publics LVMP et de son règlement d'application RMP, le Département des infrastructures de l'Etat de Vaud, représenté par le Service Immeubles, Patrimoine et Logistique, organise, à la demande du Département de l'intérieur, une mise en concurrence par concours de projets à deux degrés en procédure ouverte ayant pour objet, au 2<sup>e</sup> degré, le mandat pluridisciplinaire d'architecte, d'architecte-paysagiste, d'ingénieur civil, d'ingénieurs en installations, d'ingénieur en physique du bâtiment, d'artiste pour la construction d'un établissement de détention pour les mineurs hommes et femmes sur la commune de Palézieux.

**COMPOSITION DU JURY**

LE JURY DÉSIGNÉ PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE EST COMPOSÉ DES PERSONNES SUIVANTES, CITÉES SUIVANT LEUR STATUT ET DANS L'ORDRE ALPHABÉTIQUE :

**PRÉSIDENT****M. YVES GOLAY**

ARCHITECTE, CHEF DE LA SECTION PLANIFICATION, PROJETS, TRAVAUX; SERVICE IMMEUBLES, PATRIMOINE ET LOGISTIQUE (SIPAL)

**MEMBRES PROFESSIONNELS****MME STÉPHANIE BENDER**

ARCHITECTE, LAUSANNE

**M. JEAN-JACQUES BORGEAUD**

ARCHITECTE-PAYSAGISTE, LAUSANNE

**MME JACQUELINE SCHWARZ**

ARCHITECTE, CHEFFE DE PROJET (SIPAL)

**M. ROLAND VASSAUX**

ARCHITECTE, FULLY

**MME ARIANE WIDMER**

ARCHITECTE-URBANISTE, LAUSANNE

**MEMBRES NON PROFESSIONNELS****MME CATHERINE MARTIN**

CHEFFE DU SERVICE PÉNITENTIAIRE (SPEN)

**M. PIERRE MILLIET**

ÉCONOMISTE, LAUSANNE

**M. JEAN-PIERRE RESTELLINI**

MÉDECIN, GENÈVE

**MME MIREILLE REYMOND**

PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL DES MINEURS

**M. THIERRY-VANIA MENÉTRY**

MUNICIPAL DE L'URBANISME, PALÉZIEUX

**SUPPLÉANTS PROFESSIONNELS****M. XAVIER FISCHER**

ARCHITECTE-URBANISTE

MANDATÉ POUR LE PAC, GRANDSON

**M. EMMANUEL VENTURA, M+V ARCHITECTES**

ARCHITECTE MANDATÉ POUR L'ORGANISATION

DU CONCOURS, LAUSANNE

**SUPPLÉANTS NON PROFESSIONNELS****M. SÉBASTIEN AEBY**

DIRECTEUR DES ÉTABLISSEMENTS

DE LA PLAINE DE L'ORBE (SPEN)

**MME CÉLINE DOVAT-BISE**

MUNICIPALE DES ÉCOLES ET DE LA POLICE

DES CONSTRUCTIONS, PALÉZIEUX

**M. PHILIPPE LAVANCHY**

CHEF DU SERVICE DE LA PROTECTION

DE LA JEUNESSE (SPJ)

**EXPERTS****M. URS CIPOLAT**

EXPERT EN SÉCURITÉ, KÜSNACHT

**M. ABEL CORBAT**

ÉCONOMISTE DE LA CONSTRUCTION, GENÈVE

**MME NICOLE DOVAT**

EX-DIRECTRICE DE SERIX, PALÉZIEUX

**M. OLIVIER ESTOPPEY**

SCULPTEUR, OLLON

**M. NICOLAS KOSZTICS**

INGÉNIEUR CIVIL, NEUCHÂTEL

**MME MARIE-FRANÇOISE LEYMARIE**

EX-DIRECTRICE DE VALMONT, PALÉZIEUX

**M. YVES ROULET**

INGÉNIEUR, CHEF DE LA SECTION ÉNERGIE,

ENVIRONNEMENT, INFRASTRUCTURES (SIPAL)

**M. JOHN ZWICK**

OFFICE FÉDÉRAL DE LA JUSTICE, BERNE

**PUBLICATION DU SERVICE IMMEUBLES, PATRIMOINE ET LOGISTIQUE**

10, place de la Riponne CH-1014 Lausanne

| GRAPHISME [hersperger.bolliger](http://hersperger.bolliger)

| IMPRESSION pCL presses centrales – renens

**CONCOURS DE PROJETS  
D'ARCHITECTURE À DEUX DEGRÉS**

ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION  
POUR MINEURS, PALÉZIEUX

**RÉSULTAT DU CONCOURS**

LAURÉAT – « INSERTION-RÉINSERTION »

GUY CORBAZ & PASCAL OULEVAY ARCHITECTES SARL

LAUSANNE

2<sup>E</sup> RANG – « OLIVER TWIST »

GRAEME MANN & PATRICIA CAPUA MANN

LAUSANNE

3<sup>E</sup> RANG – « BIRDY »

CCHE ARCHITECTURE SA

LAUSANNE

4<sup>E</sup> RANG – « FOUCAULT BLUES »

PATRICK MESTELAN ET BERNARD GACHET ARCHITECTES EPF

LAUSANNE

PROJET PRIMÉ À L'ISSUE DU 1<sup>ER</sup> DEGRÉ DU CONCOURS,  
NON DÉVELOPPÉ AU 2<sup>E</sup> DEGRÉ – (SANS DEVISE)

MAURO TURIN ARCHITECTES

LAUSANNE

PROJET PRIMÉ À L'ISSUE DU 1<sup>ER</sup> DEGRÉ DU CONCOURS,  
NON DÉVELOPPÉ AU 2<sup>E</sup> DEGRÉ – « UN PAYSAGE DÉCOMPOSÉ »

STENDARDO & MENNINGEN

GENÈVE

**CONCURRENTS AU PREMIER DEGRÉ**

ACARRE BUSSIGNY

AMALDI / NEDER CAROUGE GE

ANTIPAS / LIEFOOGHE BRUXELLES BELGIOUE

ARCHITRAM RENENS

BLUEARCHITECTS / RUPRECHT ZURICH

ATELIER CUBE LAUSANNE

BOLLHALDER / EBERLE ST-GALL

CARERA LAUSANNE

CCHE LAUSANNE

CORBAZ & OULEVAY LAUSANNE

DOLCI / TEKHNE LAUSANNE

DUPONT & DEVAUD URSY

EMPEYTA / ALBERI GENÈVE

EPURE GIVISIER

DI JOSEF HOHENSINN GRAZ AUTRICHE

ITTEN + BRECHBUEHL LAUSANNE

MANN & CAPUA MANN LAUSANNE

MESTELAN & GACHET LAUSANNE

MIKULAS LE MONT-SUR-LAUSANNE

MOLESKINE / JOYE BULLE

MPH LAUSANNE

SA DE RECHERCHE ET RÉALISATIONS ARCHITECTURALES GRAND-LANCY

STENDARDO & MENNINGEN GENÈVE

PASCHOUD PULLY

RACHMUTH FRIBOURG

TURIN LAUSANNE

U8 FRIBOURG

ZERBI LAUSANNE